

PREPAREZ VOTRE CURE

Cure CONVENTIONNÉE 18 jours
(Avec prise en charge Assurance Maladie)

OU

Cure LIBRE 6, 12 ou 18 jours

Etapas clés ① ② ③ ④

Etapas clés ② ③ ④

① La cure thermale conventionnée est prescrite par votre médecin traitant : envoyez votre demande de prise en charge à votre Caisse d'Assurance Maladie (voir Notice assurés sociaux ci-jointe).

② Prenez rendez-vous avec un médecin thermal de votre choix (*), avant votre arrivée en cure, pour votre consultation médicale le 1^{er} jour de cure en précisant votre choix : cure conventionnée ou cure libre.



+ 33 (0)9 73 03 26 90

OU



www.docteur-rendez-vous.fr

À SAVOIR

- * Vos dates de cure dépendent de votre rendez-vous médical selon les disponibilités des médecins
- * Le choix du médecin thermal est un choix personnel. Tous les médecins (*) sont à même de prendre en charge toutes les indications de cure.



Le courrier de votre médecin traitant (ou synthèse de votre dossier médical) est à présenter lors de votre consultation médicale le 1^{er} jour de cure

③ Réservez votre hébergement : Consultez le guide hébergements ou rendez-vous sur le site de l'Office du Tourisme « Office de Tourisme Grand Orb – Pôle Avène »

www.tourisme.grandorb.fr



④ Renvoyez le formulaire « **Réservation de cure 2024** » aux Thermes d'Avène par courrier ou par email, ou complétez le formulaire en ligne sur notre site www.centrethermalavene.com

Nous vous informons que les réservations 2024 sont traitées dans l'ordre d'arrivée des demandes et que le Centre Thermal d'Avène vous enverra une confirmation d'inscription

VOTRE CURE À AVÈNE – INFOS PRATIQUES

LA CONSULTATION MEDICALE D'ARRIVÉE EN CURE

Lors de cette consultation le 1^{er} jour de cure, le médecin thermal établit votre prescription de soins thermaux. Vous lui remettez le courrier de votre médecin traitant (ou synthèse de votre dossier médical) et l'original du volet 1 de votre prise en charge (Sauf Cures Libres : pas de prise en charge).

LES HONORAIRES DU MEDECIN THERMAL SONT PERÇUS DIRECTEMENT PAR LUI

Vous réglez directement les honoraires au praticien lors de la 1^{ère} consultation, ils comprennent les frais de consultations de suivi de cure et les séances de douches filiformes.

Seuls les patients couverts par la Complémentaire Santé Solidaire sont dispensés de l'avance des frais sur présentation de l'attestation en cours de validité. Les patients en Affection Longue Durée ne bénéficient pas de cette dispense.

LE DEBUT DES SOINS DÈS LE PREMIER JOUR

APRES LA CONSULTATION avec le médecin thermal, présentez-vous aux Thermes avec votre prescription de soins thermaux pour votre dossier d'entrée en cure.

Vous remettez à l'Accueil des Thermes l'original du Volet 2 de votre prise en charge (Sauf Cures Libres : pas de prise en charge)

LES HORAIRES DES SOINS

Votre planning de soins avec vos horaires vous est remis le jour de votre arrivée en cure et pour l'ensemble du séjour. Il est très important de respecter les horaires fixés.

Les soins ont lieu tous les jours (y compris jours fériés), excepté le dimanche.

LA TENUE POUR LE CURISTE

Un peignoir et une serviette vous sont prêtés gratuitement chaque jour en début de programme de soins.

Possibilités :

- Prêt d'un peignoir supplémentaire quotidien : forfait 20€/semaine.
- Prêt d'une serviette supplémentaire quotidienne : forfait 7€/semaine.

Par mesure d'hygiène et de sécurité, le port de claquettes neuves réservées exclusivement à la zone de soins est obligatoire pour le curiste et son accompagnant le cas échéant.

Le port de tongs est à éviter car il expose à des risques de chutes sur sol mouillé. (Achat de claquettes possible à la boutique des Thermes du 16 au 46 : 10€/paire).

Les bains et douches adultes sont effectués en cabine individuelle, le port du maillot de bain est laissé à votre appréciation. Celui-ci est éventuellement nécessaire en cas de massage sous eau ou de douche filiforme suivant la prescription médicale.

L'ACCOMPAGNANT POUR LES CURISTES DE -12ANS

La présence d'un adulte aux côtés de l'enfant de moins de 12 ans est obligatoire dans les Thermes. Pendant les soins, un seul accompagnant est admis.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accompagnant doit revêtir un peignoir prêté par les Thermes et des claquettes neuves réservées exclusivement à la zone de soins.

Autres accompagnements : nous consulter.

LE REGLEMENT DE LA CURE

Pour les cures conventionnées vous effectuez le règlement, la veille de votre départ à l'Accueil des Thermes.

Pour les cures libres 6, 12, 18 jours vous effectuez le règlement le jour de votre arrivée sur la base de la prescription médicale, l'ajustement du montant définitif est réalisé en votre présence la veille de votre départ.

LE JOUR DU DEPART

Après vos soins présentez-vous à l'accueil des Thermes. La facture acquittée vous est remise à ce moment-là.

RÉSERVATION DE CURE 2024

Dates de cure : du au

Cure CONVENTIONNÉE 18 jours
Avec prise en charge par l'Assurance Maladie

Cure LIBRE

- Cure libre 6 jours
- Cure libre 12 jours
- Cure libre 18 jours

Indications de votre cure :

- Eczéma/Dermatite atopique*
- Psoriasis
- Post oncologie*
- Affections des Muqueuses Buccales
- Ichtyose
- Sclérodermie
- Acné inflammatoire
- Brûlures/ Cicatrices
- Autres :.....

**Programmes d'éducation thérapeutiques sur inscription (voir flyer joint)*

Renseignements concernant le curiste :

- Madame Monsieur Enfant (précisez M ou F)

Nom :

Nom de jeune fille : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél/ Mobile : Date de naissance : Taille :cm

E-mail :@.....

Rendez-vous de consultation médicale à l'arrivée :

OBLIGATOIRE

Rendez-vous confirmé avec le Dr.....

Date du rendez-vous..... Heure du rendez-vous.....

Votre lieu de résidence pendant la cure :

- Votre domicile Hôtel Location meublée Camping Autre

Nom et adresse :

Avez-vous déjà fait une cure à Avène :

- OUI NON Dans une autre station :

Comment avez-vous connu Avène ?

- Médecin (généraliste, dermatologue, autre) Pharmacie Presse TV Famille
 Produits Avène Internet Autre, précisez.....

